



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-4-7-1

Séance du vendredi 5 avril 2019

ARCHIVES DEPARTEMENTALES : CONSTITUTION D'UNE FRESQUE VIDEO SUR L'HISTOIRE DE L'ALSACE - CONTRATS AVEC ALSACE 20 ET SEPIA, ET LICENCE OUVERTE AVEC LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. BIHL.
M. DELMOND donne procuration à Mme GROFF.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. WITH.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-1-1 du 14 décembre 2018 relative au budget primitif 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve, dans le cadre de la constitution d'une fresque vidéo sur l'Histoire de l'Alsace, les contrats, joints en annexe, à conclure avec les sociétés Alsace20 et Seppia, et la convention, jointe en annexe, à conclure avec le Département du Doubs (sous forme de licence ouverte/ Open Source), relatifs aux modalités de cession, au Département du Haut-Rhin, des droits de propriété intellectuelle attachés à certains extraits vidéo détenus par leurs soins.
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à les signer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité